

Il existe encore un problème de “ connexion ” entre le développement économique et le patrimoine. Les relations entre ces deux éléments restent encore floues, indéterminées ou tout simplement mal comprises : “ les activités du patrimoine culturel sont rarement considérées comme un secteur majeur de l'activité économique (...) Mais si l'on considère les filières à la base desquelles les activités patrimoniales se situent, du tourisme culturel à l'artisanat d'art, ces dernières deviennent une base possible du développement économique et social. ”⁷

- **La filière touristique :**

La valorisation d'un patrimoine peut engendrer une hausse du tourisme qui entraîne des retombées financières positives (revenus liés à l'hôtellerie, à la restauration, aux entrées de musées....) pour une collectivité locale et pour ses habitants. Le tourisme balnéaire reste encore le principal tourisme dans de nombreux pays en voie de développement, cependant le tourisme culturel est en plein essor et une politique de valorisation du patrimoine culturel peut permettre de l'accroître.

La gestion du tourisme devient alors un facteur clé de développement. Il est nécessaire de bien gérer les enjeux financiers (par exemple l'autonomie financière des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat), culturels (le tourisme de masse peut dénaturer le patrimoine) et environnementaux (la pollution touristique) du tourisme afin de développer un tourisme durable qui ne nuit pas au pays. Le tourisme durable doit permettre de concilier trois valeurs : le progrès économique, la préservation des ressources et la vie de la population locale.

- **Le patrimoine et la lutte contre la pauvreté**

Le patrimoine peut faire vivre de nombreuses industries et des commerces qui génèrent des revenus et des emplois, et permet alors indirectement de lutter contre la pauvreté.

Lorsqu'une ville effectue des travaux de rénovation, cela peut être considéré comme une politique de relance locale et les enjeux financiers sont considérables pour les entreprises des bâtiments et des travaux publics. Les travaux de construction et de réhabilitation : assainissement, voiries, ravalement de façades permettent la création d'emplois. Par exemple, si une réhabilitation à l'ancienne est effectuée, elle nécessitera des travaux à forte intensité de main d'œuvre et une formation de la main-d'œuvre. La population locale va donc bénéficier des revenus supplémentaires et acquérir un savoir-faire. Les artisans et les commerçants profitent aussi de la mise en valeur du patrimoine car la réhabilitation d'un centre historique passe par la rénovation des commerces, elle attire les touristes et engendre indirectement une augmentation de revenus et d'emplois.

Ainsi, le patrimoine permet d'enrichir le processus de développement s'il y est intégré correctement et sa sauvegarde sera satisfaisante pour les générations futures si elle reste en accord avec le développement social, économique et culturel actuel. Devant l'importance des enjeux reliant le patrimoine et le développement, il semble nécessaire de mettre en place une véritable politique de gestion du patrimoine qui associe les différents acteurs et secteurs concernés.

B. Complexité des projets patrimoniaux

Si la préservation du patrimoine monumental semble aisée à appréhender, les projets de développement en matière de patrimoine urbain - le patrimoine et son environnement - sont complexes.

Cette complexité est due :

- à la notion même de patrimoine, perçue souvent différemment selon les cultures et les civilisations,

⁷ Idem

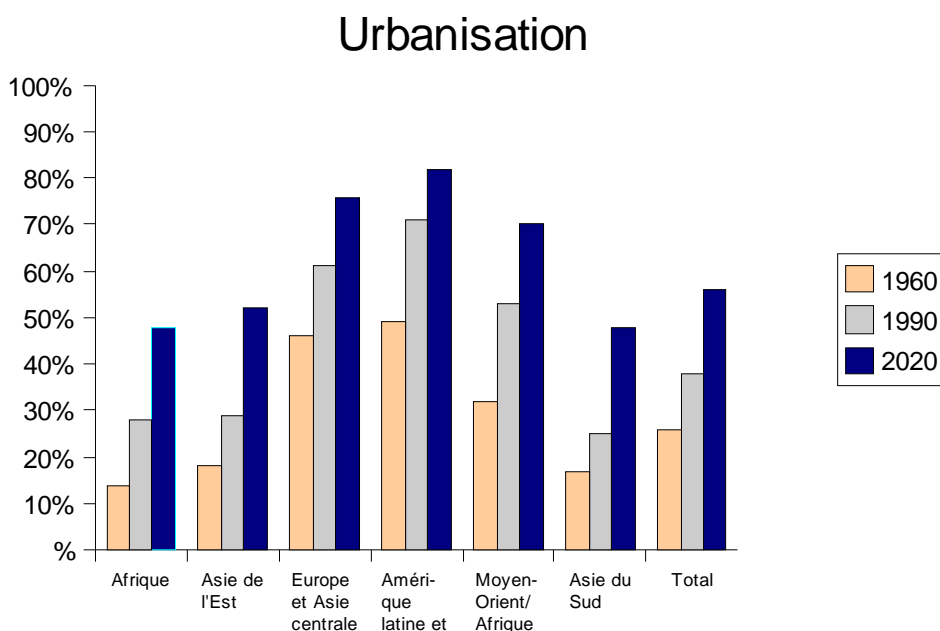
- à la diversité de la demande selon qu'elle émane d'une institution (musée, administration, agence d'urbanisme), du politique local ou national, ou d'une initiative privée (de toutes natures y compris celle d'une personnalité).
- aux différents champs de compétences et d'intervention, comme nous le détaillerons plus loin.

1. **Le patrimoine matériel et immatériel**

a) **Patrimoine urbain**

Avec des chiffres de croissance urbaine, de 3 à 6 % par an, dans les pays en voie de développement qui transforment des sociétés, sinon des civilisations rurales en sociétés et civilisations urbaines bâties sur un modèle que l'on intitulera "international", même s'il est issu historiquement de l'Europe, la problématique de développement urbain est au cœur de la problématique du développement social, économique et culturel. Elle pose une suite de questions fondamentales sur les nouveaux rapports du patrimoine urbain et du développement urbain.

Graphique 1 : L'urbanisation -UN Data-



b) **La problématique patrimoniale**

Pourquoi s'est-on éloigné du patrimoine pour s'en rapprocher aujourd'hui ? Quelle est la valeur symbolique, politique, identitaire, économique du patrimoine ? En quoi le patrimoine entre dans le processus de développement urbain ?

La problématique patrimoniale renvoie à la problématique environnementale et aujourd'hui s'intègre à toutes les notions de "développement durable" qui prend en considération les notions d'identité et les pendants matériels du patrimoine immatériel.

Le patrimoine urbain est, lui-même, lié à sa matérialité comme à son immatérialité : la société, la civilisation vivante qui l'incarne (les populations et leurs cultures).

Il ne peut plus y avoir d'approche patrimoniale - de l'objet, de l'architecture ou de la ville - sans que les références culturelles ne soient intégrées. Surtout en ce qui concerne le patrimoine urbain : où à une organisation formelle de ville ou de quartier correspond un mode d'habiter, un mode de produire et de communiquer. La ville, l'architecture, le monument n'ont de sens que dans la mesure où leurs correspondances vivantes - animées - sont prises en compte.

2. Le patrimoine des "autres"

Si l'intervention de l'aide internationale ou de la coopération dans le domaine patrimonial est nécessaire pour de simples raisons économiques et de devoir d'assistance, elle doit se faire en ayant conscience d'un certain nombre de points suivants :

a) Le besoin de modernité

Les états devenus "modernes", au sens occidental du terme, pour certains au lendemain des indépendances, ont voulu montrer leur appartenance au monde en épousant ses formes architecturales et urbaines internationales. La volonté de montrer sa propre capacité à être un égal s'accompagne souvent du désir explicite ou implicite de lutter contre les particularismes régionaux, voire "des féodalismes", freins au développement. Et ce, tant dans les pays socialistes que dans les pays libéraux, avec des différences selon les deux formalismes internationaux de référence.

Puis l'urbanisation galopante, le sentiment de perte et de glissement identitaire, les revendications culturelles et la demande touristique présumée, ont changé le regard sur ce patrimoine urbain, architectural et vivant sans toutefois que le regard sur son patrimoine soit aussi "technique" que celui de l'Europe/Amériques.

b) Toucher au patrimoine des autres, c'est toucher à l'identité de l'autre

Ce qui constitue un pays, ce n'est pas sa dépendance à l'économie mondiale dont aucune nation au monde ne s'absout, mais sa différence culturelle dont le patrimoine est le signe visible et sensible (culture matérielle et immatérielle).

Tout projet patrimonial est d'abord de la responsabilité morale, culturelle, financière et technique du pays qui l'abrite, même si financièrement et techniquement le pays n'est pas totalement capable d'y faire face. On peut dire a contrario qu'il n'y a pas de projet patrimonial sans implication première - décision, engagement financier, investissement humain, ...- du pays et de ses habitants. (Pays veut dire autant le public que le privé, la société civile que l'Etat). Peut-on aller jusqu'à dire que les pillages n'ont pu exister que dans la mesure où les pays et les populations l'ont laissé faire, quand il n'y a pas ou plus eu de contrainte coloniale ? Peut-on dire aussi que parfois son propre patrimoine est encombrant et que le choix de s'en débarrasser ou non ne dépend que de soi ? Probablement oui, sinon il ne s'agit pas de patrimoine social. D'où la question :

c) Y a t il une objectivité du patrimoine ?

Si le label "patrimoine mondial" délivré par l'Unesco est devenu aujourd'hui une référence incontournable acceptée formellement par les pays abritant sites et monuments concernés, il n'en reste pas moins que la notion patrimoniale reste le fait des peuples et des civilisations qui l'ont constitué. Si une maison, un masque dans certaines civilisations, doivent disparaître une fois que la fonction rituelle, sociale ou simplement domestique est épuisée, que veut dire vouloir les conserver à tout prix au nom de valeurs occidentales qui donneront une valeur patrimoniale artistique parfois spéculative sans rapport avec celle donnée par les usagers ? L'occident a besoin

de l'objet pour donner corps à l'histoire et au sens, tandis que pour de nombreuses civilisations, seule la parole donnée à l'objet, le temps de la parole (ou de la cérémonie ou de l'usage), a une valeur.

Par ailleurs, selon l'origine du regard porté, la valeur patrimoniale d'un objet ou d'une architecture n'a pas forcément de rapport avec sa valeur artistique ou esthétique ou monumentale. Souvent l'expert étranger se fait un devoir de sensibiliser à la préservation de tel ou tel objet patrimonial. Il le fait au nom de ses propres critères qu'il croit universels, alors qu'il ne s'agit là que d'un regard qu'il se doit de savoir partial. D'où l'importance que la demande soit réellement celle du pays d'origine.

Ceci dit, non pas pour remettre en question la notion de patrimoine universel et de l'opération label de l'Unesco "Patrimoine mondial" auquel la France apporte tout son soutien, mais bien pour relativiser ce concept onusien - tout droit dans le fil du droit d'ingérence - et réaffirmer que la culture et le patrimoine sont avant tout de la responsabilité de ceux qui l'ont produit. Aux opérations "Patrimoine mondial" et aux bailleurs de fonds internationaux d'y apporter aide technique et financière, mais non l'inverse.

Il est certain qu'il sera plus facile d'agir au nom du "Patrimoine mondial" lorsqu'il s'agit de civilisations disparues - Inca, Egypte Pharaonique, Tellem.-, que sur les objets des civilisations vivantes.

3. La demande d'intervention

L'historique des projets qui ont pu être menés dans le cadre de la coopération bilatérale française et multilatérale internationale, montre que majoritairement les études et réalisations montées dans le cadre de projet de coopération et de développement en matière de patrimoine, sont plus souvent le fait de rencontres et de hasards, que de véritables politiques - de part et d'autre - clairement désignées comme telles, dans lesquelles s'insère un projet plus particulier d'intervention qui, pour des raisons d'urgence, de symbolique ou/et de qualité, sera retenu comme étant l'objet d'une coopération, d'une aide au développement ou d'un partenariat (pouvant même être capitalistique).

Aujourd'hui les demandes de coopération ou de partenariat passent par de multiples filtres : soit par les postes diplomatiques ou par les postes économiques, soit encore par les jumelages ou autres coopérations décentralisées, ou bien encore par des individualités extérieures ou par des lobbies en contact avec telle ou telle institution.

Dans le domaine du patrimoine urbain (où il existe une multiplicité de secteurs et une complexité des intervenants et compétences à mettre en œuvre), il semble crucial de formuler la demande la plus poussée possible afin d'obtenir l'offre la plus adaptée.

Les pratiques de l'Europe et la France en matière de patrimoine, ont donné à leurs professionnels une sensibilité et une compétence indiscutables. Pour autant sensibilités et compétences, sont-elles utiles et transposables telles quelles à d'autres villes et pays de culture et de civilisations différentes ?

Chacun de ces opérateurs et professionnels a des méthodes, des techniques d'approche et de traitement, voire des sensibilités, des "philosophies" différentes. Les notions d'urgence et de nécessité ne recouvrent pas les mêmes valeurs pour l'archéologue, l'entrepreneur de BTP, le financier ou le diplomate. Les montages de projets sont différents selon les différents métiers impliqués dès l'origine.

D'où l'importance de la phase d'identification développée ci-dessous.